



CHAMPIONNAT ENDURO KIDS LMNA REGLEMENT 2025

PREAMBULE

Le Championnat de Ligue Enduro Kids se déroulera dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO. Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le Code Sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du Championnat de France d'Enduro Kid de l'année.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine est seule compétente à mettre en place des Championnats et ses catégories.

CALENDRIER

Le calendrier de ce championnat est disponible sur le site LMNA : liguemotonouvelleaquitaine.org : rubrique Calendrier

SOMMAIRE

Article 1. DEFINITION.....	2
Article 2. CATÉGORIES ET NUMÉROS DE COURSE	2
2.1. Catégories du Championnat Enduro Kids.....	2
2.2 Les numéros de course.....	2
Article 3. LES CONCURRENTS.....	3
Article 4. ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS.....	3
Article 5. PROTECTION DES PILOTES	4
Article 6. MACHINES.....	4
Article 7. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.....	4
Article 8. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....	5
Article 9. PROCÉDURE DE DÉPART.....	6
Article 10. TITRES ET RÉCOMPENSES.....	6
10.1 Titres.....	6
10.2 Récompenses.....	6
Article 11. CLASSEMENT	7
Article 12. RÉCLAMATION.....	7
Article 13. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES	7

Article 1. DEFINITION

La Ligue Motocycliste de Nouvelle-Aquitaine avec le concours et sous la responsabilité de la Commission Régionale d'Enduro, met en compétition des manifestations dénommées ENDURO KIDS donnant lieu à un championnat de ligue.

Le règlement particulier de chaque épreuve doit être conforme au règlement général et aux règles techniques et de sécurité de l'Enduro.

Article 2. CATÉGORIES ET NUMÉROS DE COURSE

2.1. Catégories du Championnat Enduro Kids

Garçons

- **Poussins (de 7 à 10 ans - 65cc max, boîte à vitesse mécanique)**

Age mini : avoir 7 ans la veille de l'épreuve / Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier

- **Benjamins (de 9 à 10 ans-90 cc maximum)**

Age mini : avoir 9 ans la veille de l'épreuve / Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier.

- **Minimes (de 11 à 12 ans – 85 cc 2T ou 150cc 4T maximum)**

Age mini : avoir 11 ans la veille de l'épreuve / Age maxi : ne pas avoir 13 ans au 1er janvier.

- **Cadets (de 13 à 15 ans) : 85cc : 85cc 2T ou 150cc 4T maximum**

Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve / Age maxi : ne pas avoir 16 ans au 1er janvier.

- **Cadets (de 13 à 15 ans) : 125cc : 125cc 2T maximum ou 150cc 4T maximum**

Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve / Age maxi : ne pas avoir 16 ans au 1er janvier.

- **Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)**

Age mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve / Age maxi : ne pas avoir 17 ans au 1er janvier.

- **Catégorie expérimentale accessible aux motos électriques.**

Filles

- **Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc maximum boîte à vitesse mécanique)**

Age mini : avoir 7 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 11 ans au 1er janvier.

- **Benjamins / Minimes (de 9 à 12 ans – 85 cc 2T maximum ou 150cc 4T maximum)**

Âge mini : avoir 9 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 13 ans au 1er janvier.

- **Cadets / Espoirs (de 13 à 18 ans – 125cc 2T maximum ou 150cc 4T maximum)**

Âge mini : avoir 13 ans la veille de l'épreuve – Age maxi : ne pas avoir 19 ans au 1er janvier.

Des dérogations à ces différentes catégories d'âges pourront exceptionnellement être accordées par la Commission d'Enduro aux pilotes qui en feront la demande.

Les pilotes âgés de 17 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat (125 cc 2T ou 150 cc 4T) pourront également participer aux épreuves, mais ne pourront en aucun cas marquer des points au Championnat. L'ordre de départ de la 1^{ère} épreuve se fera dans l'ordre de numéro, puis dans l'ordre du classement provisoire scratch de l'année en cours.

Un moniteur breveté d'état sera présent sur toutes les courses.

2.2 Les numéros de course

Les pilotes s'engageant à l'année choisiront leur numéro de course dans une grille allant du n° 1 au n° 999. Une fois validé, le numéro de course restera identique pour toute la saison, quelle que soit la catégorie.

RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS D'ACCÈS						
Catégories	Agés	Description	Cyl 2tps	Cyl 4tps	N°	Plaques
POUSSINS	7 – 10	7 ans la veille de l'épreuve / 10 ans au 1 ^{er} janvier	65	-	1 A 9 9 9	Fond Bleu N° Blanc
BENJAMINS	9 – 10	9 ans la veille de l'épreuve / 10 ans au 1 ^{er} janvier	90	-		Fond Noir N° Blanc
MINIMES	11 – 12	11 ans la veille de l'épreuve / 12 ans au 1 ^{er} janvier	85	150		Fond Jaune N° Noir
CADETS 85cc	13 – 15	13 ans la veille de l'épreuve / 15 ans au 1 ^{er} janvier	85	150		Fond Vert N° Blanc
CADETS 125cc	13 – 15	13 ans la veille de l'épreuve / 15 ans au 1 ^{er} janvier	125	150		Fond Blanc N° Noir
ESPOIRS	13 – 16	13 ans la veille de l'épreuve / 16 ans au 1 ^{er} janvier	125	150		Fond Violet N° Blanc
POUSSIN FEMININES	7 – 10	7 ans la veille de l'épreuve / 10 ans au 1 ^{er} janvier	65	-		
BENJAMIN /MINIME FEMININES	9 - 12	9 ans la veille de l'épreuve / 12 ans au 1 ^{er} janvier	85	150		
CADET/ESPOIRS FEMININES	13 - 18	13 ans la veille de l'épreuve / 18 ans au 1 ^{er} janvier	125	150		

Article 3. LES CONCURRENTS

Les concurrents pourront participer au Championnat Nouvelle Aquitaine d'Enduro Kid à condition d'être titulaire d'une licence NJ, NCO délivrée par un Moto Club de la ligue Nouvelle Aquitaine affilié à la FFM pour l'année en cours.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux pilotes hors ligue titulaires d'une licence annuelle ou d'une licence une manifestation mais ils ne marqueront pas de point au Championnat de Ligue Enduro Kid de la Nouvelle Aquitaine.

Article 4. ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront via le site Engage Sports : <https://ffm.engage-sports.com/>. Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire.

Les clubs organisant un championnat de ligue sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

Le montant du droit d'engagement est fixé à :

Poussin / benjamin / minimes filles 55 €

Minime / Cadets / Espoirs : 60 €

Pour les pilotes s'inscrivant moins de **15 jours** avant la date de l'épreuve, une pénalité financière de 15 € sera appliquée et sera paramétrée sur Engage-Sports.

Les engagements en ligne seront clos le jeudi soir précédant la manifestation.

Tout désistement doit être réalisé par le pilote sur son espace Engage-Sports : <https://ffm.engage-sports.com/>

Annulation d'une épreuve ou d'une journée de course

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs et prononcée par le Jury ou un représentant de l'Etat, permet au club de refuser aux participants le remboursement de leur droit d'engagement.

Toute annulation, en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de refus préfectoral, intervenant dans les 48 heures avant la manifestation, entraînera une retenue de 20€ sur les droits d'engagement pour la pérennité du club organisateur.

Article 5. PROTECTION DES PILOTES

Les pilotes devront être équipés :

- D'un casque * avec la norme ECE 22/05 ou ECE 22/06 ;
- D'une protection pectorale : la norme EN 14021 ou 1621-3 ;
- D'une protection dorsale : la norme EN 1621-2 est obligatoire ;
- D'un gilet intégral (protections pectorale et dorsale intégrées) : EN 14021 ou 1621-3 et dorsale 1621-2 ;
- D'une paire de bottes de moto, en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées) ;
- D'une paire de gants en cuir ou matière équivalente ;
- D'un pantalon renforcé ;
- D'un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

** Les casques de plus de 5 ans ou en mauvais état pourront être retirés par les Commissaires Techniques. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.*

Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé par le Directeur de course.

Article 6. MACHINES

Les cylindrées imposées vont de 50cc à 150cc 4tps maximum, munies d'une boîte à vitesses (cylindrées aux normes des constructeurs).

La moto doit être propre. Les Commissaires Techniques vérifieront principalement :

- La présence de la protection du pignon de sortie de boîte
- La présence des embouts des poignées et du guidon
- La présence de la mousse de guidon
- Le niveau sonore suivant la discipline (méthode 2m max)
- Les leviers (ils ne doivent pas être cassés)
- Le coupe-circuit en état de marche
- Les couleurs et dimensions des plaques

Article 7. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques auront lieu, soit la veille de l'épreuve, soit le matin de celle-ci (voir règlement particulier de l'épreuve qui sera disponible, en cours de saison, sur le site fm.engage-sports.com et sur le site de la LMNA : liguemotonouvelleaquitaine.org

Des contrôles de cylindrées pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la journée, à charge aux pilotes de mettre à disposition une personne pour démonter et remonter la machine et de prévoir les pièces nécessaires. Le pilote désigné pour un contrôle de cylindrées devra présenter toutes les motos qu'il aura passé au contrôle technique et avec lesquelles il aura roulé.

Les machines devront posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine, le reste étant libre.

Un marquage sera effectué sur les pièces suivantes : Cadre (partie principale, roues moyeux, carter moteur et silencieux.

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives, aux horaires prévus, se verra refuser le départ sauf décision contraire du Jury.

Article 8. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les motos devront être au parc fermé 30 minutes avant le départ.

Le circuit ne doit en aucun cas emprunter (ni même traverser) une voie ouverte à la circulation sans un usage privatif. La totalité du parcours de l'épreuve doit se trouver sur un domaine privé ou sur des voies à usage privatif.

Le circuit doit être tracé en formant une boucle dont le départ et l'arrivée doivent être à proximité du parc coureur.

La boucle doit être composée au maximum de deux tronçons de liaison et d'un tronçon de spéciale.

Il est impératif d'accorder des périodes de repos aux pilotes (voir les RTS). Après avoir parcouru la liaison, ils devront marquer un temps de repos avant de s'élancer dans la spéciale (voir les RTS). Aucune mécanique ne sera réalisée par une personne autre que le pilote durant ce temps.

Dès la sortie de la spéciale, les pilotes devront ravitailler dans la zone de travail prévue à la mécanique et au ravitaillement à proximité du contrôle horaire et du parc coureurs.

Ils devront marquer une pause de 30 minutes minimum avant de repartir dans la boucle suivante.

Les liaisons doivent être parcourues sur des portions larges et très sinueuses en dehors de circuits tracés. Elles ne doivent pas être rapides.

Les difficultés doivent être franchies par l'ensemble des pilotes du plateau.

Un tracé de contournement doit être prévu pour toutes les difficultés.

Un contrôle de passage pourra également être mis en place dans la liaison.

Le moniteur breveté d'état ou le délégué devra parcourir avec l'organisateur la totalité des liaisons et devra, si nécessaire, faire modifier le tracé. S'il le juge trop rapide ou avec des difficultés trop importantes ou dangereuses.

Des commissaires seront chargés d'aider les pilotes aux abords des zones de franchissement.

Des marshalls en moto devront encadrer un groupe de 15 pilotes maximum, afin d'assurer la sécurité de ceux-ci (au minimum un devant et un derrière).

Spéciale (1 ou 2 spéciales)

La spéciale doit être entièrement balisée, comprise entre 3 et 10 minutes.

La présence des parents ou des accompagnateurs ne sera pas tolérée sur la totalité de la spéciale (sauf en cas de panne).

Aide extérieure : 1mn de pénalité (sauf en cas de Zone spéciale : une zone d'attente doit être balisée avant la spéciale. Elle permettra à tous les pilotes d'avoir le repos nécessaire indiqué dans les RTS.

La mécanique est autorisée dans cette zone et dans le temps repos imparti selon la catégorie du pilote. Une fois cette zone franchie, ni les parents, ni l'assistance ne peuvent intervenir **sur la moto**. Le pilote entre au départ de la spéciale seul. Sanction pour non-respect des consignes : 1 minute de pénalité.

Le temps de liaison entre chaque spéciale ne pourra pas être supérieur à 30 minutes.

De retour, le pilote devra se reposer au minimum 30 minutes afin de repartir pour une boucle suivante.

Les pilotes ne pourront pas parcourir dans la journée :

Plus de 4 fois la spéciale pour les catégories Poussins et Benjamins

Plus de 6 fois la spéciale pour la catégorie Minimes

Plus de 8 fois la spéciale pour la catégorie Cadets et Espoirs

	Poussin	Benjamin	Minimes	Cadets	Espoirs
Nb. de Spéciales	4 maxi	4 maxi	6 maxi	8 maxi	8 maxi
Liaison Tps/km	≤ 30 min	≤ 30 min	≤ 30 min	≤ 60 min	≤ 60 min
Tps de repos	≥ 45'	≥ 45'	≥ 45'	≥ 30'	≥ 30'

Article 9. PROCÉDURE DE DÉPART

Un carton de pointage sera donné aux pilotes avec mise en place d'un pointage type contrôle horaire au départ.

Les espoirs et cadets partiront 3 PAR 3 toutes les minutes.

Les autres pilotes partiront par groupe de 15 maximums, toutes les 5 minutes, afin de faciliter la gestion des départs.

Les pilotes devront être présents au moins 30 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé.

Ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ.

Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.

Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer.

Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison.

La présence des parents n'est pas autorisée dans le parc fermé et dans la zone de départ de spéciale et départ de CH sous peine de sanction, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes.

Si un pilote prend le départ en retard, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard.

Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui sera ajouté 10 secondes de pénalité.

Si le pilote ne respecte pas le code sportif et le règlement fédéral, il lui sera infligé une pénalité de 2 minutes par infraction constatée. Au-delà de 3 infractions, une exclusion sera prononcée par le Jury de l'épreuve.

Article 10. TITRES ET RÉCOMPENSES**10.1 Titres**

Les trois premiers pilotes se verront décerner un prix à l'issue du championnat, dans les catégories Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets 85 et Cadets 125 et Espoirs.

Dans la mesure où au moins 5 pilotes y participent, toutes les catégories seront récompensées

10.2 Récompenses

A chaque épreuve, une récompense sera obligatoirement offerte aux 3 premiers pilotes de chaque catégorie.

La première féminine de chaque catégorie recevra une coupe ou une récompense.

Article 11. CLASSEMENT

Pour être classé au championnat il est obligatoire de réaliser 50% des épreuves de la saison.

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et des pénalités.

Le pilote ayant réalisé le plus petit temps est déclaré vainqueur de sa catégorie.

Pour chaque épreuve et pour chaque catégorie du Championnat de Ligue, les points seront attribués selon le barème suivant du 1^{er} au 20^{ème} : **25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1**

Concurrence de date entre un Championnat de Ligue et un Championnat de France :

Tout pilote participant à une épreuve de Championnat de France (**en dehors de celles prédéfinies au Championnat LMNA**) ou d'Europe d'Enduro Kids organisée le même week-end qu'une épreuve de championnat de ligue marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu dans sa classe, plus 8 points de bonification avec un maximum de 25 points.

Il est impératif que le pilote le signale **au secrétariat de la ligue en charge de la commission Enduro : gwenaelle@lmna.email** au plus tard dans la semaine précédant l'épreuve.

En cas d'ex-aequo des pilotes le départage se fera au meilleur nombre de points lors de la dernière manche.

Article 12. RÉCLAMATION

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75 euros, doit être déposé auprès du Directeur de course dans la demie heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 euros en plus.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture.

Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 13. RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et de textile absorbant et dont les dimensions minimales sont de 2 m x 1 m.

Le non-respect de ces règles entraînera les sanctions suivantes :

Non utilisation du tapis environnemental : 1 minute et/ou 50€ (contre bon pour un tapis à retirer à la Ligue Motocycliste de la Nouvelle-Aquitaine)

Les Tear-off sont interdits **y compris avec un dispositif de stockage**. En cas d'utilisation, le pilote peut être disqualifié.

Les roll-off sont autorisés.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le nettoyage à l'eau sous pression (jets d'eau, nettoyeur haute pression, etc.) des motos est strictement interdit. Sanction : 5 minutes de pénalité.

Tout bruit dans le parc coureur au-delà de 22 heures est interdit.

Sanction : 1^{ère} infraction = avertissement - 2^{ème} infraction = exclusion du pilote.

L'utilisation de caméra embarquée est interdite. Seule la production de la Commission LMNA est autorisée à réaliser des images.